



**COMMUNE DE  
SAINT HILAIRE LES PLACES**

**CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE-RENDU  
9 OCTOBRE 2017**

**L'an deux mille dix-sept, le neuf octobre à 20h00**, le conseil municipal de la commune de Saint Hilaire Les Places, dûment convoqué, s'est réuni suite à l'absence du quorum le 2 octobre 2017, date initiale du conseil, à la mairie, sous la présidence de Sylvie VALLADE, Maire.

Etaient présents : Mmes Sylvie VALLADE, Marie Line VALADE, Amandine BRESSON (arrivée à 20h51), Isabelle MIGUEL DIAS, Sylvie LUCET, MM. Daniel OFFER, Jean-Marc BARRIERE, François BUISSON, Marc LOBO.

ABSENTS excusés :

Mme Cécilia GOURGOUSSE a donné délégation de vote à M. Marc LOBO

M. Gérald BATISSOU a donné délégation de vote à Mme Marie-Line VALADE

M. Franck DELAUTRETTE a donné délégation de vote à Mme Amandine BRESSON (arrivée 20h51)

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance :

### **I – Affaires financières** :

1. Décisions modificatives
2. Tarifs du camping et des gîtes pour 2018
3. Budget colis des aînés 2018

### **II – Personnel** :

1. Logement de fonction

### **III – Divers** :

1. Règlement intérieur du conseil municipal
2. Nomination d'un coordinateur et de deux agents recenseurs
3. Rapport sur le prix et la qualité de l'eau
4. Modification des statuts de la communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus

### **IV – Vie des commissions et questions diverses** :

1. Démission d'un agent administratif au camping l'air du lac
2. Réfection des trottoirs

---

Madame le Maire propose de nommer Mme Isabelle MIGUEL DIAS comme secrétaire de séance, l'intéressée accepte.

Madame le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu du conseil municipal du 10 juillet 2017 :

**Abstentions 2** (Mme Cécilia GOURGOUSSE, M. LOBO) - **Pour 8**

#### **I. AFFAIRES FINANCIERES** :

##### **1. Décisions modificatives** :

##### **Budget principal (section de fonctionnement dépenses)**

Le conseil municipal, à **1 abstention** (Mme Cécilia GOURGOUSSE) et **9 pour**, autorise les modifications budgétaires suivantes (*délibération n° 2017/64*) :

Articles	Chapitres	Libellés des comptes	Recettes
6712	67	Amendes fiscales et pénales	+ 6 290.93 €
7391171	014	Dégrèvement au titre du plafonnement de la taxe professionnelle et de la CET sur la valeur ajoutée	+ 500.00 €
673	66	Titres annulés	+ 38 023.00€
6541	65	Pertes sur créances irrécouvrables	+ 150 €

Le conseil municipal, à **1 abstention** (Mme Cécilia GOURGOUSSE) et **9 pour**, autorise l'annulation de la dette rejetée par le tribunal de commerce (article 673 – chapitre 66 – 38023.00 €) (délibération n°2017/65).

### **Section de fonctionnement (recettes) :**

Le conseil municipal, à **1 abstention** (Mme Cécilia GOURGOUSSE) et **9 pour**, autorise les modifications budgétaires suivantes (délibération 2017/66) :

Articles	Chapitres	Libellés des comptes	Recettes
74121	74	Dotation de solidarité rurale	+ 37 843.00 (au BP été prévu 30 230 € et la somme versée est de 68 073 €)
74127	74	Dotation nationale de péréquation	- 8 739.00 € (au BP été prévu 37 843 € et la somme versée est de 29 104 €)
748371	74	Dotation, subventions et participations	+ 17 145.28 € (rien n'était prévu au budget)
7788	77	Remboursement cotisation	+ 15 843.00
7817	78	Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	+ 38 023.00 €

Le conseil municipal, à **1 abstention** (Mme Cécilia GOURGOUSSE) et **9 pour**, autorise la reprise de provision suite à la dette annulée par le tribunal de commerce (article 7817 – chapitre 78 – 38 023.00 €) (délibération n° 2017/67).

### **Budget eau et assainissement (fonctionnement dépenses) :**

Le conseil municipal, à **1 abstention** (Mme Cécilia GOURGOUSSE) et **9 pour**, autorise les modifications budgétaires suivantes (délibération n°2017/68) :

Articles	Chapitres	Libellés des comptes	Dépenses
6811	042	Dotations aux amortissements et provisions	+ 494.00 €
61528	61	Entretien et réparation	- 494.00 €

### Section investissement recettes :

Le conseil municipal, à **1 abstention** (Mme Cécilia GOURGOUSSE) et **9 pour**, autorise la modification budgétaire suivante (*délibération n°2017/69*) :

Articles	Chapitres	Libellés des comptes	Dépenses
28156	040	Amortissement des immobilisations	+ 494.00 €

### Section d'investissement dépenses :

Le conseil municipal, à **1 abstention** (Mme Cécilia GOURGOUSSE) et **9 pour**, autorise la modification budgétaire suivante (*délibération n°2017/70*) :

Articles	Chapitres	Libellés des comptes	Dépenses
2315	23	Immobilisation en cours assainissement	+ 494.00€

Madame le Maire passe ensuite au vote l'annulation des titres pour créances irrécouvrables :

Le conseil municipal, à **2 abstentions** (Mme GOURGOUSSE et M. LOBO) et **8 pour**, autorise les écritures en non-valeur suivantes (*délibération n°2017/71/72*) :

- 73.27 € sur le budget principal (6 créances différentes de petites sommes sur la cantine et le transport scolaire)
- 543.68 € sur le budget de l'eau et l'assainissement (SCI en liquidation)

## 2. Tarifs du camping et des gîtes pour 2018 :

Le conseil municipal, à **2 abstentions** (Mme GOURGOUSSE et M. LOBO) et **8 pour**, décide d'appliquer les tarifs du camping et des gîtes suivants (*délibération n°2017/73*) :

TARIFS ENPLACEMENT	31/03 AU 06/07	07/07 AU 20/07 ET DU 11/08 AU 31/08	21/07 AU 10/08	01/09 AU 30/09
Forfait nature (1)	10.00 €	14.00 €	16.00 €	10.00 €
Forfait confort 10A (2)	14.00 €	18.00 €	20.00 €	14.00 €
Forfait XL (3)	14.00 €	20.00 €	22.00 €	14.00 €
Forfait privilège (4)	14.00 €	22.00 €	24.00 €	14.00 €
Pers suppl 7 ans et +	2.50 €	3.50 €	4.00 €	2.50 €
Enfant suppl 3-6 ans	2.00 €	2.50 €	3.00 €	2.00 €
Enfant de moins de 3 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Animal	1.50 €	2.00 €	2.00 €	1.50 €

(1) Forfait 2 pers. / 1 voiture / 1 tente, caravane ou camping-car  
 (2) Forfait nature avec électricité 10A  
 (3) Forfait confort sur emplacement de 120 m<sup>2</sup> ou plus  
 (4) Forfait confort avec vue sur lac  
 Draps 1 pers : 7 € et draps 2 pers 10 €  
 Ménage : 60 €  
 Frais de dossier : 15 € pour tout séjour 7 nuits et plus en LOC et 10 € sur le nu  
 Promo :  
 7 = 6 du 31/03 au 06/07 puis du 01/09 au 30/09  
 14 = 12 du 31/03 au 06/07 puis du 01/09 au 30/09

TARIFS LOCATIFS	31/03 AU 06/07 PUIS DU 01/09 AU 30/09	PROMO 7=6		25/08 AU 31/08	07/07 AU 13/07	14/07 AU 27/07 ET DU 18/08 AU 24/08	28/07 AU 17/08
	1 <sup>E</sup> nuit	Nuit supp	Prix semaine	2 nuits mini	7 nuits	7 nuits	
<b>Mobil-home confort (2ch – 4 pers)</b>	70.00 €	40.00 €	270.00 €	350.00 €	448.00 €	490.00 €	539.00 €
<b>Mobil-home confort (3ch – 6 pers)</b>	90.00 €	42.00 €	300.00 €	399.00 €	497.00 €	560.00 €	609.00 €
<b>Funflower confort 30m<sup>2</sup> (2 ch – 4 pers) *</b>	55.00 €	29.00 €	200.00 €	287.00 €	350.00 €	378.00 €	399.00 €
<b>Freeflower confort 30m<sup>2</sup> (2ch – 5 pers) *</b>	60.00 €	36.00 €	240.00 €	315.00 €	385.00 €	420.00 €	469.00 €

\*ouvert du 29/04-30/09

Promo : Offre couple à 196 € la semaine en mobil-home du 31/01 au 06/07 et du 01/09 au 30/09

### 3. Budget colis et repas des aînés

Le conseil municipal, **à l'unanimité** adopte les tarifs colis et repas des aînés 2018 (délibération n°2017/74) :

- Colis : 25 € pour les personnes seules et 40 € pour un couple en 2018
- Repas : 25 € en 2018

## II. PERSONNEL

Madame le Maire explique que la situation financière à conduit la commune à utiliser au maximum les travaux en régie. Le mécanisme est le suivant dit-elle « nous achetons le matériel nécessaire et à l'aide des tableaux faits par M. Daniel OFFER sur les emplois du temps, nous valorisons chaque chantier fait par les agents. C'est ainsi que pour l'appartement du camping, nous avons procédé de cette façon. Cela nous permet de récupérer la TVA sur les matériaux. Concernant ce logement, dans la délibération prise, nous n'avons pas précisé qu'il s'agissait d'un logement pour nécessité de service. Il nous faut donc prendre une délibération ce soir afin de pouvoir récupérer la TVA sur ces matériaux ».

Le conseil municipal, à **1 abstention** (Mme GOURGOUSSE) et **9 pour**, autorise la délibération liée au logement de fonction occupé par un agent municipal au camping pour nécessité de service (Délibération n°2017/75).

### III. DIVERS

#### 1. Règlement intérieur du conseil municipal de Saint Hilaire les Places :

Madame le Maire explique que le conseil municipal est composé de douze élus dont 10 personnes qui exercent leur mandat pour la première fois. Elle précise que pour permettre à chacun de connaître le fonctionnement du conseil, la commune a remis aux élus au printemps un projet de règlement intérieur qui a été fourni par l'association des Maires Ruraux de France. Elle dit que chacun a eu le temps de le lire et qu'il est à nouveau transmis à l'ordre du jour. Elle rappelle que ce règlement n'est pas obligatoire dans les communes de moins de 3 500 habitants.

Le conseil, à **2 oppositions** (Mme Cécilia GOURGOUSSE et M. LOBO) et **8 pour**, adopte le règlement du conseil municipal de Saint Hilaire les Places (*délibération n°2017/76*).

#### 2. Nomination d'un coordonnateur et de deux agents recenseurs pour le recensement 2018 :

Le conseil municipal, à **l'unanimité**, autorise la nomination d'un coordonnateur et de deux agents recenseurs pour le recensement 2018 (*délibération n°2017/77*).

#### 3. Rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2016 :

Les services en charge de tout ou partie des compétences de l'eau potable et de l'assainissement ont désormais obligation d'établir annuellement un rapport sur le Prix et la qualité du service (RPQS).

Le conseil municipal, à **l'unanimité**, valide le rapport sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement 2016 (*délibération n°2017/78*).

#### 4. Modification des statuts de la communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus :

Les fusions des communautés de commune sont opérationnelles sur l'ensemble du territoire depuis le 1<sup>er</sup> Janvier. Après la course contre la montre de 2016, les services préfectoraux ont repris la lecture des statuts des EPCI. Sur ceux de notre communauté de communes, ils ont émis quelques observations :

1 – Préconiser la suppression de pratiquement toutes les références au code général des collectivités territoriales afin d'éviter une procédure de modification des statuts de la communauté de communes à chaque changement d'un article du code général des collectivités territoriale.

2 – la loi MAPTAM du 24.01.2014 indique qu'il appartient au conseil communautaire de délibérer pour définir l'intérêt communautaire et que celui-ci ne doit plus figurer dans les statuts. 10 délibérations ont été votées à cet effet.

3 - Lors de la préparation de la fusion de la communauté de communes Madame le Maire a expliqué que la communauté de communes prenait des compétences obligatoires, que d'autres étaient optionnelles mais qu'au fil du temps la loi NOTRe encourageait la prise de compétences de plus en plus nombreuses et liées aussi à une dotation de fonctionnement de plus en plus bonifiée. C'est ainsi que la compétence « **gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations** » devient **obligatoire** au premier Janvier 2018.

Madame le Maire explique qu'elle est très réservée sur cet article car à ce jour personne n'est capable d'expliquer la limite de cette compétence et notamment au niveau du Plan d'eau et du Coucou.

Le conseil municipal, à **7 oppositions** (M. BATISSOU, M. OFFER, M. BARRIERE, M. BUISSON, Mme VALADE, Mme VALLADE, Mme MIGUEL DIAS) et **3 abstentions** (M. LOBO, Mme GOURGOUSSE et Mme LUCET), ne valide pas les modifications des statuts de la communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus (*Délibération n°2017/79*).

Arrivée de Madame Amandine BRESSON (20h51)

Madame le Maire souhaite parler d'autres sujets traités par le conseil communautaire du lundi 25 septembre 2017 :

- Création d'un office de tourisme intercommunal – sous forme EPIC statuts votés avec un élu communautaire de chaque commune et un socio-professionnel pour 14 des 15 communes.
- Abattements et exonérations fiscales 2018 sur la taxe foncière bâtie, taxe foncière non bâtie, contribution foncière des entreprises
- Mise en place d'une indemnité de mobilité pour les agents qui ont subi le déplacement de leur lieu de travail
- Des décisions modificatives (pour 300 €), des admissions en non-valeur pour 797.38 € et 204.50 € d'effacement total de la dette pour la redevance d'ordures ménagères. Sur le budget annexe activités commerciales, l'augmentation de 4000 € des investissements pour la création du salon de coiffure aux cars.
- Changement des statuts du CIAS pour permettre notamment l'intégration de la crèche « pirouette-cacahuètes » et de « l'ACARPA »
- Aide à l'immobilier d'entreprise conjointement avec le conseil départemental pour l'entreprise BROUSSAUD aux Cars et Safran Filtrations Systems (150 000 € et 2 000 000 €) sur des taux de 30 % et 10 %
- Rapport annuel sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets
- Mise en place du prélèvement automatique pour le paiement des ordures ménagères : Un habitant des Monts de Châlus confie en moyenne 95 kg par an à la collecte de la benne alors qu'en Pays de Nexon c'est 223 kg en moyenne. Sur les Monts de Châlus un habitant apporte en moyenne 103 kg au tri sélectif alors qu'en Pays de Nexon ce sont seulement 71 kg qui sont apportés.
- La communauté de communes a répondu à un appel à projets Nouvelle Aquitaine OPREVERT (objectifs Prévention valorisation des déchets verts) ainsi qu'à un appel à projets nouvelle aquitaine TEPOS territoire à Energie Positive
- La micro-crèche de St-Priest Ligoure : les travaux sont lancés pour un montant de 312 863€

#### **IV. VIES DES COMMISSIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

##### **1 – TRAVAUX**

- Le marché de réfection des trottoirs en traverse de bourg a été déclaré infructueux pour motif d'intérêt général d'ordre économique. Il y avait 4 candidats : CMC TP, EIFFAGE, COLAS et EUROVIA  
Les 4 offres sont supérieures de 11 % à 21 % par rapport à l'estimation de l'ATEC. Les commissions travaux et appel d'offre se sont réunies et ont décidé de relancer la consultation en incluant une clause de négociation.
- La toiture du local de pétanque qui avait été emportée par le coup de vent du mois de Février est refaite.
- La charpente de l'ancienne poste qui avait été soulevée par la tempête de 1999 a été réparé.
- Les travaux du SEHV et ERDF concernant le changement du transformateur du site devraient être fait dans les 2 semaines à venir.
- Au cimetière, de nombreux joints ont été refaits au niveau des murs intérieurs, le puits a été sécurisé et le portail du local a été refait en totalité, tous les portails ont été repeints.
- Les agents ont réalisé 2 rampes d'accès au sein de l'école pour permettre à une de nos enfants d'accéder à sa salle de classe et aux toilettes. Une 3<sup>ème</sup> a été réalisée pour permettre l'accès en fauteuil au logement de la maman locataire de la commune. Elle souhaiterait que ces aménagements soient utilisés longtemps...
- La prochaine réunion pour le diagnostic d'assainissement aura lieu le 18 Octobre. Le relevé du réseau est terminé. Les mesures en période de nappe basse sont faites. Les



mesures de volume d'entrée aux lagunes ont été faites sur la dernière semaine du mois d'août lorsqu'il y avait 700 personnes au camping.

## 2 – TRIBUNAUX :

- Le tribunal administratif a rendu son jugement suite à la requête de la Présidente de la Gymnastique volontaire  
Lecture du jugement :  
« Considérant qu'aux termes de l'article R.222-L du code de justice administrative... Considérant que, par une décision du 5 septembre 2016, postérieure à l'introduction de la requête et devenue définitive, le titre exécutoire litigieux a été annulé ; que par, la suite, les conclusions du club de gymnastique volontaire de Rilhac Lastours tendant à l'annulation dudit titre sont devenues sans objet. Ordonne Article 1<sup>er</sup> : Il n'y a pas lieu de statuer sur les conclusions de la requête du club de gymnastique volontaire de Rilhac Lastours ».
- Le 2 août, Madame le Maire reçu à son domicile un courrier du Tribunal de Grande Instance.  
Lecture du courrier :  
Mme le Maire a reçu un courrier du Procureur de la République concernant des faits d'escroquerie simple suite à une plainte : « Avis de classement à auteur, l'examen de cette procédure ne justifie pas de poursuite pénale au motif que : les faits de la procédure n'ont pu être clairement établis par l'enquête. Les preuves ne sont donc pas suffisantes pour que l'infraction soit constituée et que des poursuites pénales puissent être engagées ».  
Elle a découvert à ce moment-là qu'en plus de la requête devant le Tribunal administratif, une plainte avait été déposée pour escroquerie devant le procureur de la République à son encontre. D'où très certainement l'audition pendant un après-midi de notre cuisinier par la section de recherche de la gendarmerie de Limoges.

## 3 – 30 ANS DU JUMELAGE

- « Nous avons accueillis 49 personnes de Gutenstetten. 31 familles ont participé à l'accueil. Le relais du vendredi après-midi a réuni 99 participants : 14 cavaliers, 5 coureurs à pieds, 12 cyclistes, et 68 randonneurs sur des parcours de 4, 6 et 8 kilomètres. Ils ont parcouru 1064 kms pour 1047 espérés ».
- « Le samedi visite de St-Junien. Déjeuné en cafétéria puis visite de Chassenon ».
- « Le soir, le repas préparé par Daniel, Roland, les agents et de nombreux bénévoles a réuni plus de 190 convives comprenant des participants d'aujourd'hui, d'hier mais aussi d'avant-hier. Le repas était vraiment bon. Les cadeaux individuels, le gâteau d'anniversaire fait par notre boulangère a fait son effet (elle avait fait reproduire la mairie de St-Hilaire et la maison du Pasteur). Soirée conviviale ».
- « Le Dimanche matin de nombreuses personnes étaient présentes à la cérémonie officielle. Nous avons reçu en cadeau la cymbale fabriquée à Gutenstetten par l'entreprise MAINL gravée avec les blasons et les dates du jumelage, installée en mairie. Puis nous avons reçu une carpe (emblème de l'arrondissement) que nous allons fixer sur la façade de la mairie. Plusieurs instruments de musique ont été offerts à l'école. On nous a aussi remis un panier avec des terrines différentes que nous mangerons pour la soirée photos qui aura lieu courant Octobre. L'A. S. P. a accueilli à sa manière les footballeurs. Le séjour s'est terminé le Dimanche soir où de nombreuses familles se sont réunies pour clôturer le séjour ensemble ».  
« En résumé bon séjour et bel échange avec de nombreuses nouvelles familles qui se sont impliquées ».
- « Merci à toutes les familles qui se sont impliquées, à tous les bénévoles et à l'ensemble du personnel qui s'est mobilisé ».

## 4 – OURAGAN IRMA

« Quelques habitants nous ont demandé si nous faisons une collecte ? Faisons-nous un don ? »



Le conseil Municipal décide de ne pas faire de don, chacun étant libre de le faire auprès d'organismes collecteurs.

## **5 – SAISON TOURISTIQUE**

### **Madame le Maire explique le déroulement de la saison...**

« A l'heure où je vous parle, la progression du chiffre d'affaires total du site comprenant camping, gîtes et lac est de l'ordre de 45 % malgré un temps pluvieux tout au long de la saison. Le personnel s'est largement impliqué pour le fonctionnement de toutes les activités. Nous n'avons pas eu de gros problèmes à résoudre. Les analyses concernant les cyanobactéries sont restées en deça des limites. L'installation électrique a tenu tout au long de la saison. Le château d'eau a tenu le choc pendant la semaine à 700 personnes au camping et aux gîtes et avec une fréquentation très importante sur le Lac en même temps. Pas de problèmes de sécurité. Les chiffres seront communiqués d'ici la fin de l'année. Les gîtes étaient encore complets le week end dernier. Le centre équestre est très bien tenu et donne une bonne image aux visiteurs.

Le 15 août a été sauvé vers 17 heures. La recette est légèrement supérieure à 6 000 €.

Malgré la pluie, les marchés gourmands ne connaissent qu'une baisse de 500 € de chiffre d'affaires ».

## **6 – EXPOSITIONS ET CONCERT EGLISE DE ST-HILAIRE – FESTIVAL DES ARTS DU FEU**

« Les trois expositions à l'église de Saint-Hilaire ont accueilli plus de 600 visiteurs et le concert de Gospel de mi-septembre plus de 200 personnes.

Le festival des arts du Feu à Puy-Cheny a connu une très belle fréquentation et cela devrait permettre à l'association de franchir le gué ».

## **7 – REPAS INTER-ASSOCIATIONS**

« Les fonds collectés ont permis d'acheter une friteuse à gaz »

## **8 – RENTREE SCOLAIRE**

Madame Isabelle MIGUEL DIAS prend la parole.

Celle-ci nous explique que la rentrée s'est bien passée, qu'il y a 91 enfants, effectif stable répartis en 4 classes et l'arrivée d'une nouvelle enseignante et d'une stagiaire.

## **9 – PLUi**

« Réunion demain après-midi pour la dernière touche au zonage. Malheureusement nous ne réussissons pas à faire augmenter la surface constructible totale ».

## **10 – BOUCHERIE**

« Un dossier vient d'être déposé auprès de TF1 car 3 candidats n'ont pas donné suite ».

## **11 – ONF**

« Un agent a demandé un rendez-vous. Le ministère demande à l'ONF de faire un inventaire de toutes les forêts appartenant aux communes. Nous avons fait le point sur notre propriété et nous ne devrions pas avoir d'obligation de mise en place d'un plan de gestion ».

## **12 – CONFERENCE TERRITORIALE**

« Le Président de la République a souhaité des conférences territoriales avec les élus locaux pour engager un dialogue avec eux. J'ai participé à celle de Rochechouart il y a deux semaines. Tout le monde se plaint des dotations et des normes ».

Madame le Maire lève la séance à 21h30